

(réf:0035)

Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) 1er degré

Depuis le 20 janvier 2021, l'IRTS de Franche-Comté est habilité, par le GNCRA « Groupement National Centres Ressources Autisme », à délivrer le Certificat National d'Intervention en Autisme, de 1er et 2nd degré.

Le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) c'est une formation :

- De deux degrés, selon les professions exercées ou les diplômés des stagiaires.
- Composée d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques en stage.
- Formation en cours d'inscription au Répertoire spécifique établi par France Compétences.
- Permettant d'acquérir des compétences professionnelles sur l'accompagnement de personnes autistes.
- Composé de 9 domaines de compétences communs sur les TSA.

Prérequis :

Personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles. (AES, AMP, Assistant Familial, Aide-soignant, Auxiliaire puériculture, AVS, TISF, Moniteur Educateur, Animateur social BPJEPS, etc).

Public :

Le CNIA de 1er degré s'adresse aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles. (AES, AMP, Assistant Familial, Aide-soignant, Auxiliaire puériculture, AVS, TISF, Moniteur Educateur, Animateur social BPJEPS, etc).

Objectifs :

Le parcours de formation vise à :

- Améliorer la prise en charge éducative et l'accompagnement des personnes autistes par une prise en compte de leurs besoins spécifiques et l'adaptation des modes d'intervention.
- Inscrire les interventions des personnels éducatifs dans un contexte pluridisciplinaire, afin de favoriser des prises en charge à la fois globales et individualisées.
- Favoriser la contribution de tous les acteurs à la réflexion et à la production de savoirs utiles à des prises en charge plus pertinentes des personnes autistes.
- Renforcer les compétences des professionnels (formation 2nd degré) dans les domaines de la coordination de projets, la construction de partenariats (familles, praticiens présents dans l'environnement immédiat), la diffusion des connaissances en renforçant également le rôle de veille.

Contenu :

> 140 h d'enseignement théorique réparties en 5 modules

Module 1 (21 heures - 3 jours)

Évolution des politiques

État des lieux des connaissances

Module 2 (21 heures - 3 jours)

Spécificités de fonctionnement : cognitif, sensoriel, sensorimoteur et somatique

Module 3 (28 heures - 4 jours)

Communication et interactions sociales

Module 4 (35 heures - 5 jours)

Les approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

Module 5 (35 heures - 5 jours)

Le projet personnalisé d'intervention

> 140 h d'enseignement pratique

Durée :

formation certifiante de 280h d'octobre 2021 à juin 2022

Intervenants :

Professionnels de qualifications diverses : parents, pairs-aidants, éducateurs, neuropsychologues, pédopsychiatres, psychiatres, directeurs de structures ...



Prix :
2800 €

Contact :

Joëlle LONCHAMPT

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Tél : 03 81 41 67 53 - Port : 07 69 46 20 97 - Courriel : joelle.lonchampt@irts-fc.fr

